

aux avantages commerciaux et à plusieurs autres objets.

Le comité s'empresse de restituer à lord Ponsonby les protocoles et les annexes, qui ne peuvent être acceptés par le gouvernement belge. Ces actes, par lesquels se trouverait dénaturé le but d'une conférence purement médiatrice, qui ne peut avoir le droit de prononcer définitivement sur les graves questions dont elle déclarait ne chercher qu'à faciliter la solution, porteraient atteinte à l'indépendance de la Belgique et à la souveraineté de son congrès national. Ils violeraient d'ailleurs le principe de non-intervention, pour statuer avec une partialité, involontaire sans doute, mais d'une évidence incontestable, sur nos intérêts, lesquels se trouveraient sacrifiés ainsi à des adversaires avec qui les divers points en litige doivent être discutés contradictoirement, et, en définitive, réglés par un traité à conclure au nom du congrès et sous son approbation.

Ces principes ont guidé le congrès national de la Belgique lorsqu'il a protesté, par son décret du 1^{er} février 1851, contre le protocole n° 11, en date du 20 janvier de la même année, protestation à laquelle se réfère la présente note.

LL. EE. les plénipotentiaires à Londres avaient d'abord parfaitement senti les véritables bornes de leur mission, puisque les premiers paragraphes du protocole n° 12 consacrent la doctrine d'après laquelle on ne peut considérer la conférence que comme simple médiatrice, ayant offert des conseils bienveillants, mais sans annoncer l'intention de juger en dernier ressort.

Si la suite du protocole prouve trop bien que la conférence n'a pas continué à voir la question sous ce point de vue, le seul réel, c'est parce que LL. EE. les plénipotentiaires sont tombés dans l'erreur en se persuadant que, sans leur intervention forcée, on ne verrait jamais se terminer les différends qui existent entre les Belges et les Hollandais.

Mais, alors même que cette opinion aurait quelque fondement, ce que le comité des relations extérieures est très-éloigné d'admettre, il n'en résulterait point que les plus graves intérêts de la Belgique dussent être sacrifiés, par la conférence, aux prétentions exagérées de la Hollande.

Parmi les puissances représentées à Londres, il en est une surtout qui a déjà fort bien jugé à quel point sont fondées les réclamations du gouvernement belge contre cette intervention : le cabinet

français, postérieurement à la date des protocoles relatifs à la fixation des limites et au partage des dettes, a déclaré qu'il refusait son adhésion à ces actes. La Belgique croit pouvoir espérer qu'un si noble exemple d'équité ne tardera pas à être suivi.

Le président et les membres, etc., ont l'honneur, etc.

P. S. La présente note est communiquée à M. Bresson.

Bruxelles, le 22 février 1851.

(A. C.)

N° 172.

Opposition de la France à la communication du protocole de la conférence de Londres du 27 janvier 1851.

Lettre adressée par M. le comte SÉBASTIANI à M. BRESSON, et communiquée dans la séance du 3 février 1851 (a).

MONSIEUR,

Si, comme je l'espère, vous n'avez pas encore communiqué au gouvernement belge le protocole du 27 du mois de janvier, vous vous opposerez à cette communication, parce que le gouvernement du roi n'a point adhéré à ses dispositions. Dans la question des dettes, comme dans celle de la fixation de l'étendue et des limites des territoires belge et hollandais, nous avons toujours entendu que le concours et le consentement libres des deux États étaient nécessaires.

La conférence de Londres est une médiation, et l'intention du gouvernement du roi est qu'elle ne perde jamais ce caractère.

Agréez, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Paris, le 1^{er} février 1851.

HORACE SÉBASTIANI.

(A. C.)

(a) On discutait alors la question du choix du chef de l'État. « Pour faire échouer une candidature hostile (celle du duc de Leuchtenberg), la France, dit M. Nothomb *, s'était

* *Essai historique et politique sur la révolution belge*, chap. IX.

» concilié le congrès belge en refusant d'adhérer aux bases
» de séparation ; le danger passé, la France se retrouvait seule
» en présence des autres puissances, et ne tarda pas à se
» joindre à elles. »